



Villieu Loyes Mollon, le 11 septembre 2025

**Réunion du Conseil municipal
Mercredi 17 septembre 2025
À 20 heures 30**

95 avenue Charles de Gaulle
01800 Villieu Loyes Mollon

Téléphone 04 74 61 04 60
Télécopie 04 74 61 16 48

Site Internet : www.mairievlm.fr
E-mail : mairie@mairievlm.fr

Mairie
95 avenue Charles de Gaulle
01800 VILLIEU LOYES MOLLON

Ordre du jour

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 juillet 2025
- 3 Décisions en vertu des délégations accordées au Maire

FINANCES

- 4 Budget principal et budgets annexes - Choix du régime de provisions
- 5 Budget annexe Commerces - Affectation du résultat 2024 - Régularisation
- 6 Chemin de la Masse - Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) - Demande de fonds de concours exceptionnel - Pour approbation
- 7 Mise en séparatif des réseaux d'assainissement du hameau de Loyes - Travaux de reprise de la source du château depuis la route de Châtillon la Palud - Convention de financement à passer avec M. Ghislain BABOIN-JAUBERT - Pour validation
- 8 Plan Communal de Sauvegarde - Convention pour la location d'un groupe électrogène Définition des modalités d'utilisation et des modalités financières Pour approbation
- 9 Répartition de la dotation globale de fonctionnement 2026 - Longueur de voirie communale au 1^{er} janvier 2025 - Pour approbation
- 10 Attribution de subvention aux associations - Pour attribution

RESSOURCES HUMAINES

- 11 Modification du tableau des effectifs

URBANISME

- 12 Projet de plan de prévention des risques naturels (PPRN) "Côtière de l'Ain" sur les communes de Druillat, Varambon, Priay, Villette-sur-Ain, Châtillon-la-Palud et Villieu Loyes Mollon Pour avis
- 13 Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) - Proposition d'un classement en zones d'intérêt communautaires pour deux tenements non construits situés en zone artisanale de la Masse

ENFANCE JEUNESSE

- 14 Région Auvergne Rhône-Alpes - Modification de la convention de délégation des transports scolaires - Période du 31 août 2025 au 31 juillet 2029 - Pour approbation

Questions diverses

1. *Démarche d'accompagnement territorial EPR2 - Lettre d'infos aux élus*
2. *Retour sur les divers travaux et actions effectués sur la Commune*
3. *Dates des prochains Conseils municipaux*

Le Maire,
Éric BEAUFORT

